



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9693^e séance

Jeudi 25 juillet 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Latrous
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Woodifield
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M ^{me} Jurečko
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en russe*) : Avant d'inviter, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les personnes appelées à présenter un exposé, je voudrais dire quelques mots sur le fait que, lorsqu'elle a accédé à la présidence du Conseil de sécurité au début du mois de juillet, la Russie s'est engagée, comme elle le fait toujours, à agir de manière transparente et impartiale. Je voudrais donc apporter publiquement un certain nombre d'éclaircissements sur la question de la participation de l'Ukraine aux séances du Conseil.

On se souviendra que, le 9 juillet, l'Ukraine a voulu participer à une séance d'information (voir S/PV.9682) demandée par les délégations occidentales. La présidence n'a cependant jamais reçu de demande de la délégation ukrainienne au format requis, alors même que toutes les autres délégations souhaitant participer à ladite séance en vertu de l'article 37 ont transmis les leurs. En définitive, l'Ukraine a pu participer à la séance parce que la demande correspondante a été transmise par un membre du Conseil de sécurité, les États-Unis.

Compte tenu de cette situation, nous avons décidé, à cette occasion, d'épargner à nos collègues ukrainiens d'avoir à préparer et à présenter une demande de participation à la séance d'aujourd'hui puisque, contrairement à tous les autres États Membres de l'ONU, ils ont des difficultés à présenter une demande conforme à la pratique établie en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, lequel dispose que les représentants des pays qui ne sont pas membres du Conseil peuvent être conviés à participer aux séances du Conseil de sécurité. En application de cet article, nous avons proposé que les membres du Conseil invitent l'Ukraine et l'Union européenne afin que leurs représentants puissent assister à la séance d'aujourd'hui et contribuer à nos discussions. Naturellement, la décision d'accepter ou de refuser cette invitation relève du droit souverain de tout État, et aucun État ne peut être contraint de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. Cependant, un membre du Conseil s'est opposé à cette invitation, dont il estimait qu'elle ne cherchait qu'à exercer une pression sur l'Ukraine et l'Union européenne, qui ne doivent s'adresser au Conseil de sécurité

que lorsqu'elles le souhaitent. Compte tenu de cette objection, aucune invitation n'a été adressée à l'Ukraine ou à l'Union européenne. Nous le regrettons.

La position adoptée par le membre qui a soulevé cette objection est contraire aux dispositions de l'article 37, qui établit clairement que le Conseil peut convier un État qui n'est pas membre du Conseil s'il estime que les intérêts de cet État sont particulièrement affectés. La participation de l'État concerné a pour but d'aider le Conseil dans sa prise de décisions. C'est là tout l'objet des invitations adressées au titre de l'article 37. Il ne s'agit pas qu'ils viennent au Conseil uniquement lorsqu'ils le souhaitent parce qu'ils ont quelque chose à dire. Une telle interprétation pervertit les principes de fonctionnement fondamentaux du Conseil. Le Conseil de sécurité n'est ni un lieu où les amateurs viennent faire le spectacle, ni un talk-show ; il est l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. Woodfield (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste rétablir les faits sur cette question de procédure ; nous avons d'ailleurs expliqué tout cela à nos collègues sur PC Net. Comme les membres du Conseil le savent, la pratique de très longue date, en ce qui concerne les séances d'information au Conseil, veut que nous adressions, à leur demande, une invitation aux États qui ne sont pas membres du Conseil, mais il ne s'agit pas de leur adresser une invitation de notre propre chef. Il y a de très bonnes raisons à cela et, de notre point de vue, c'est, fondamentalement, une question de respect de tous les États Membres de l'ONU. Il n'appartient pas au Conseil d'insister auprès des États qui n'en sont pas membres pour qu'ils viennent prendre la parole dans cette salle. Il appartient aux États qui ne sont pas membres du Conseil de décider quand leurs intérêts sont affectés par une question abordée au Conseil, et quand ils souhaitent prendre la parole. Nous n'avons pas à nous mettre à convoquer des États qui ne sont pas membres du Conseil. Nous ne pensons donc pas nous être écartés de la pratique habituelle. Nous nous en tenons simplement à ce que nous faisons toujours.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Sa déclaration correspond à peu près ce que j'ai moi-même dit ; il l'a simplement formulé différemment. Cela étant, l'invitation signifiait que l'État convié aurait pu apporter une contribution aux discussions du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement ; et M^{me} Karin Kneissl, analyste.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le représentant de la France a demandé la parole.

M. de Rivière (France) : Je suis désolé de prendre la parole rapidement, premièrement pour soutenir l'interprétation de notre collègue britannique et, deuxièmement, pour encourager la Fédération de Russie à respecter non seulement le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais également la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste, brièvement, appuyer l'opinion que vient de relayer le représentant du Royaume-Uni.

Le Président (*parle en russe*) : Je tiens à répéter une fois de plus, comme je l'ai déjà dit très clairement dans ma déclaration précédente, que nous considérons que c'est le Conseil qui invite les États à participer dès lors qu'il le souhaite. En l'absence d'unanimité du Conseil à cet égard, nous n'avons pas invité des entités qui auraient pu apporter une contribution à la discussion d'aujourd'hui, puisqu'un Membre de l'ONU est directement concerné.

Je donne maintenant la parole à M. Ebo.

M. Ebo (*parle en anglais*) : Je présente cet exposé au nom de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Depuis la dernière séance d'information du Conseil de sécurité sur cette question, le 14 juin (voir S/PV.9658), la fourniture d'une aide militaire et les transferts d'armes et de munitions aux forces armées ukrainiennes se sont poursuivis dans le contexte de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine lancée par la Fédération de Russie le 24 février 2022, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Selon les informations relevant du domaine public, ces transferts concerneraient entre autres des armes lourdes classiques, telles que des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des avions de combat, des hélicoptères, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des systèmes de missiles et des drones aériens de

combat, ainsi que des munitions télécommandées, et des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Ils concernent également des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions.

En outre, selon certaines informations, des États procèdent ou prévoient de procéder à des transferts, aux forces armées russes, d'armes telles que des drones aériens, des missiles balistiques et des munitions, armes qui sont utilisées en Ukraine. Tout transfert d'armes et de munitions doit systématiquement s'inscrire dans le cadre juridique international en vigueur, y compris, bien entendu, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les informations faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'une pollution généralisée de l'Ukraine par des mines et des restes explosifs de guerre sont inquiétantes. Les mines et les engins explosifs sont une menace directe pour les civils pris au piège des conflits armés dans le monde entier, y compris en Ukraine. Même après la fin des combats, ces engins de mort continuent de mettre en péril les populations pendant des décennies, exposant chaque jour les sociétés à un danger mortel et faisant obstacle aux efforts de reconstruction. L'universalisation et la mise en œuvre intégrale de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination doivent donc demeurer une priorité.

L'afflux d'armes et de munitions dans les zones où des conflits armés sont en cours peut contribuer à l'escalade et présente des risques importants de détournement et de prolifération, même une fois le conflit terminé. Les mesures visant à lutter contre le risque de détournement d'armes et de munitions sont indispensables pour prévenir l'aggravation de l'instabilité et de l'insécurité en Ukraine. Ces efforts seront également essentiels au relèvement postconflit. La prévention des détournements d'armes et de munitions passe par la transparence de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que par la coopération et l'échange d'informations entre les États importateurs, de transit et exportateurs. Chaque étape du cycle de vie d'une arme présente des risques de détournement, qu'il s'agisse du stade de sa fabrication, de la période précédant son transfert, de celle de son transfert, de son stockage après livraison, de son utilisation finale ou de son élimination. Les mesures concrètes de lutte contre le détournement

comprennent notamment l'amélioration des pratiques de marquage, de tenue des registres et de traçage, l'évaluation complète des risques de détournement avant le transfert, les certificats d'utilisateur final, y compris les clauses de non-retransfert, les contrôles après expédition, ainsi que le suivi et l'analyse du détournement.

En juin dernier, les États se sont réunis pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. Ils se sont déclarés collectivement préoccupés par l'escalade des tensions, des crises et des conflits aggravés par le commerce illicite de ces armes, qui accroît les risques de détournement des armes légères et de petit calibre (ALPC) vers des utilisateurs non autorisés. Les États ont adopté, par consensus, des mesures orientées vers l'action pour la période 2024-2030 afin de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des ALPC tout au long de leur cycle de vie.

Tous les États doivent immédiatement mettre en œuvre ces engagements et d'autres engagements connexes, notamment ceux énoncés dans le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, et les obligations découlant de tous les instruments auxquels ils sont parties et qui visent à prévenir le détournement d'armes et à réglementer le commerce international des armes, tels que le Traité sur le commerce des armes et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, connu sous le nom de Protocole relatif aux armes à feu.

Depuis le 24 février 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 34 658 victimes civiles, dont 11 430 morts et 23 228 blessés, en Ukraine. Le bilan réel est probablement beaucoup plus élevé. Selon le HCDH, 72 % des pertes parmi les civils recensées en juin sont dues à des tirs d'artillerie, à des lance-roquettes multiples et à des bombardements aériens, tandis que 26 % de ces pertes sont dues à des frappes balistiques et à des munitions rôdeuses. Il est profondément préoccupant de constater que le nombre de victimes parmi les enfants en juin est le plus élevé de l'année 2024.

L'utilisation de drones aériens armés et de missiles continue de faire des morts et des blessés parmi les civils et d'endommager les infrastructures civiles. Le Secrétaire général a condamné les attaques de missiles menées par la Fédération de Russie le 8 juillet contre des infrastructures

résidentielles et civiles dans toute l'Ukraine. Ces frappes auraient tué des dizaines de civils, dont des enfants, et en auraient blessé plus de 150. Les attaques au cours desquelles des missiles ont frappé l'hôpital national spécialisé pour enfants Okhmatdyt à Kyïv, le plus grand établissement pédiatrique d'Ukraine, ainsi qu'un autre établissement médical dans le district de Dnipro, dans la capitale, sont particulièrement préoccupantes.

En outre, des informations font état d'un nombre croissant de frappes transfrontières effectuées par l'Ukraine à l'aide de missiles et de drones aériens à l'intérieur de la Fédération de Russie, dont certaines, selon les autorités russes, auraient fait des victimes civiles. Comme toute autre arme ou tout autre système d'armes, les drones aériens armés et les missiles ne doivent pas être employés d'une manière incompatible avec le droit international humanitaire.

La poursuite et l'intensification des attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont extrêmement préoccupantes. Toutes les parties à un conflit armé ont l'obligation de protéger les civils et de veiller au respect du droit international applicable, en particulier le droit international humanitaire. Les attaques dirigées contre des civils et des biens de caractère civil, ainsi que les attaques aveugles et disproportionnées sont interdites par le droit international humanitaire. Toutes ces attaques doivent cesser immédiatement.

Toutes les parties à un conflit armé doivent s'abstenir de toute action susceptible de mettre en danger les civils, notamment en évitant d'employer des armes explosives dans les zones peuplées, et, elles doivent chercher, *in fine*, à éloigner les combats des zones urbaines.

L'ONU continuera à œuvrer en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine, conformément au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en russe) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Kneissl.

M^{me} Kneissl (parle en anglais) : J'ai l'honneur de me joindre au Conseil de sécurité, à l'invitation de la présidence russe du Conseil, pour partager quelques éléments sur le vaste sujet du marché des armes qui a été construit avec l'argent des contribuables européens en Europe de l'Est. Je me concentrerai sur le risque évident du commerce et de la contrebande, en d'autres termes sur la mobilité du marché des armes, et j'axerai la première

partie de mon intervention sur ce qui est bien connu de l'ONU, laquelle est saisie de la question des armes légères et de petit calibre (ALPC) depuis des décennies.

Je voudrais commencer par un message principal : les armes voyagent aussi facilement que le pétrole brut ; ce sont de véritables biens mondiaux. Si l'on considère le marché du pétrole, et il se trouve que je le connais un peu mieux que le commerce des armes, l'on constate que les partisans des sanctions n'ont, dans une large mesure, pas pu entraver les exportations d'énergie de la Russie. Le pétrole est le bien mondial par excellence. Les Européens qui demandent davantage d'armes pour l'Ukraine méconnaissent la nature du commerce des armes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'industrie de l'armement est une activité commerciale, mais qui n'est plus intégrée dans les économies des États européens. Il me semble que le Gouvernement hongrois soit la seule voix en Europe à demander l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine. En tant que voisin, Budapest est conscient des tentations transfrontières qui peuvent être celles d'anciens combattants qui changent d'activité, à savoir le commerce des armes à grande échelle une fois la bataille terminée.

J'ai eu l'occasion d'observer ce phénomène bien connu au Liban à l'automne 1990, lorsque des miliciens ont vendu leur matériel. À l'exception du Hezbollah et de diverses factions palestiniennes telles que l'Organisation de libération de la Palestine, la plupart des milices ont été obligées de déposer les armes. Les phalangistes chrétiens, par exemple, ont fait affaire avec certains groupes animés du même esprit en Yougoslavie, qui avait également déjà été ébranlée par le sécessionnisme. Le marché de l'armement a été progressivement transféré de l'autre côté de la Méditerranée orientale, vers les ports de l'Adriatique. Ce qui était vendu à Jounieh en octobre 1990 était distribué à Dubrovnik en juin 1991. La guerre au Liban a officiellement pris fin après une nouvelle intervention syrienne. La guerre en Yougoslavie a officiellement commencé en juin 1991. Il a fallu quelques mois pour que les marchands d'armes s'installent sur de nouveaux rivages. En 1992, la guerre en Bosnie-Herzégovine a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes et entraîné le déplacement de millions d'autres, alors que l'Europe était le théâtre des combats les plus terribles sur son territoire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1999, il y a eu une nouvelle flambée de violence au Kosovo avec les bombardements de l'OTAN.

Avant la montée de la violence dans les Balkans, le Liban avait été pendant des décennies le centre du trafic d'armes. Il n'y a pas que les armes qui ont été transférées

d'une région à une autre, mais aussi une certaine mentalité de milices, des combattants toxicomanes et le commerce de la guerre en lui-même. L'auteur allemand Bertolt Brecht le décrit bien mieux que n'importe quel rapport de l'ONU dans sa pièce *Mère Courage et ses enfants*. La guerre est souvent une histoire de commerce, et c'est précisément pour cette raison que la guerre de Trente Ans en Europe centrale a duré aussi longtemps.

Environ 350 ans plus tard, les mercenaires européens en quête d'aventures et d'argent dans la Yougoslavie en voie de désintégration ressemblaient à leurs ancêtres. Et lorsqu'ils sont retournés dans leurs pays d'origine, ils ont pour la plupart poursuivi leur carrière criminelle, avec un accroissement notable des violences, comme les cambriolages de banques et le trafic de drogue. Selon l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, il existe 821 réseaux criminels comptant plus de 25 000 membres dans l'Union européenne. Le marché ukrainien des armes, marqué par la corruption, pourrait offrir de nouvelles possibilités commerciales à ces criminels.

Une situation similaire a été observée au printemps 2011 lorsque, ici même au Conseil de sécurité, la France a fait pression, au cours d'un week-end chargé, pour faire adopter la résolution 1973 (2011) imposant une zone d'exclusion aérienne en Libye. Ce qui avait commencé comme une nouvelle intervention humanitaire s'est transformé en un changement de régime en l'espace de 48 heures. Les champs de la mort en Libye sont le résultat des efforts de politiciens européens et d'un philosophe activiste, le célèbre Bernard-Henri Lévy, qui est aujourd'hui basé en Ukraine à temps partiel. L'afflux d'armes destinées aux bons éléments à Benghazi a bien entendu franchi les frontières de la Libye, qui était autrefois la meilleure amie de l'Union européenne en raison de l'aide solide qu'elle lui apportait pour contenir les migrations. Par effet domino, un terrorisme violent s'est répandu dans le nord-ouest de l'Afrique. Outre les Libyens, les peuples du Burkina Faso, du Tchad et du Mali ont payé un lourd tribut aux livraisons d'armes européennes. Les troubles et le terrorisme se sont propagés de la Libye aux pays du Sahel, et le marché des armes a trouvé de nouveaux canaux dans la région.

L'adoption du Traité sur le commerce des armes en 2013 a marqué un tournant dans les efforts déployés par la communauté internationale pour réglementer le commerce mondial d'armes classiques et promouvoir la paix et la sécurité. Toutes les personnes ici présentes connaissent ses lacunes ; certains pays l'ont signé, mais ne

l'ont pas ratifié. Malheureusement, face à l'afflux massif d'armes en Ukraine, qui a débuté au printemps 2014, le consensus diplomatique sur la nécessité d'endiguer le flux mondial a été rapidement abandonné.

L'Europe demande plus d'armes, dont la plupart ne sont pas fabriquées en Europe, au grand dam des constructeurs d'armes européens traditionnels présents dans cette salle. Lors d'une réunion tenue le 27 juin, le Conseil européen s'est penché une nouvelle fois sur l'augmentation des livraisons d'armes à l'Ukraine. Par une ironie de l'histoire, c'est la facilité européenne pour la paix qui a été chargée de cette question au cours des dernières années. Qu'il me soit permis donner lecture d'une citation :

« Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les initiatives lancées par plusieurs États membres en matière de munitions et de missiles, d'avions de combat, de défense aérienne et de formation, et appelle à la poursuite de leur renforcement et à leur accélération ».

Il est inutile de chercher une approche diplomatique dans ces résolutions. Ceux qui appellent à des pourparlers sont considérés comme des traîtres. Je connais bien cette étiquette. Des chars, pas des pourparlers, telle est la voie choisie par l'Union européenne dans son désir de favoriser le flux d'armes vers l'Ukraine, ou du moins d'en faciliter le transit, comme le fait l'Autriche, pays neutre, contrairement à certains membres de l'OTAN. C'est la Türkiye et la République populaire de Chine qui pratiquent la diplomatie.

Je voudrais revenir sur le risque d'une augmentation du terrorisme et de la criminalité organisée sur le sol européen lorsque toutes ces armes légères et de petit calibre, associées à des mercenaires ayant une expérience du front, retourneront dans leurs pays d'origine. Ces derniers pourraient vouloir se battre simplement par ennui ou pour des raisons économiques. Il est bien établi que des anciens militants de la guerre par adversaires interposés en Syrie sont aujourd'hui présents en Ukraine, mais aussi en Allemagne et dans d'autres États membres de l'Union européenne. Dès 2016 et 2017, de nombreux gouvernements de pays membres de l'Union européenne ont donné le feu vert à l'élimination, c'est-à-dire à l'assassinat, de leurs propres citoyens qui s'apprêtaient à rentrer de Syrie où ils avaient rejoint les groupes terroristes de l'État islamique. Ces exécutions extrajudiciaires ont été commises à grande échelle par les autorités européennes afin d'empêcher le retour de ces terroristes dans leur pays d'origine au sein de l'Union européenne.

Les citoyens européens qui avaient choisi de rejoindre Daech en 2014 ont été considérés comme des terroristes pour des raisons évidentes et ont été arrêtés une fois rentrés chez eux. Toutefois, les personnes qui ont récemment décidé de rejoindre le champ de bataille en Ukraine ont été encouragées à le faire par leurs gouvernements respectifs et n'ont jamais risqué de perdre leur citoyenneté pour avoir rejoint des forces armées ou des milices étrangères. Dans le cas de l'Ukraine, le nombre de citoyens européens ayant une expérience du front est probablement beaucoup plus élevé que le groupe d'Européens qui ont fait des ravages en Syrie.

Personnellement, je ne pense pas que la guerre en Ukraine se transformera d'une guerre classique en une guerre non conventionnelle, mais l'Europe devra faire face aux conséquences d'un marché de l'armement incontrôlé en Europe centrale et orientale. Ce chapitre sera plus difficile à gérer que les conséquences passées et présentes des guerres dans l'ex-Yougoslavie. Cela se traduira par une augmentation de la criminalité organisée et du terrorisme. Certaines personnes ne seront pas réintégrées au sein de leurs sociétés respectives dans l'Union européenne. Elles exerceront des activités sur le marché de l'armement, ce qui constituera un véritable casse-tête.

Je voudrais terminer avec une dernière réflexion sur la remilitarisation européenne. Ayant enseigné dans plusieurs écoles militaires pendant une vingtaine d'années, je sais ce qu'il est advenu des forces armées dans divers pays de l'Union européenne. Elles ont été réduites. Même la restauration a été confiée à des entreprises extérieures sur une base contractuelle. Il n'y avait pour ainsi dire pas d'obligation de nourrir les troupes en cas de guerre. La priorité a été donnée aux forces spéciales, capables d'intervenir n'importe où en cas d'attaque terroriste ou pour favoriser un changement de régime. Tout ce qui a été enseigné depuis les années 90, à savoir la fin de l'artillerie et la montée en puissance des cybersoldats, est en train d'être réexaminé. Et l'Europe a désormais un problème de munitions. Où peut-elle produire tous ces obus et grenades ? On parle beaucoup des nouvelles générations de missiles hypersoniques qui seront stationnées en Allemagne, mais ces armes doivent d'abord être fabriquées.

L'Allemagne de 2024 n'est pas la fameuse République fédérale d'Allemagne, la *Bundesrepublik Deutschland* construite sur un deutsche mark invincible. L'Allemagne est à nouveau considérée par beaucoup comme le grand malade de l'Europe. Contrairement à l'économie allemande des années 80, avec le stationnement

de missiles, l'économie allemande actuelle n'est tout simplement pas assez solide pour financer les plans très ambitieux d'un budget militaire qui représente 2 % du produit intérieur brut. Le retour envisagé à une armée de conscription, abandonné par la Chancelière Merkel, provoquera de profondes dissensions au sein d'une société allemande fragmentée. Il est par ailleurs de plus en plus évident pour tout le monde que ce qui importe le plus n'est pas tant le matériel, comme les chars et les avions de combat occidentaux, mais les soldats, les êtres humains. C'est au cours de la guerre d'usure, qui a débuté en 1914, que la notion de soldat a été remplacée par la notion allemande de *Menschenmaterial*, de matériel humain ou de ressources humaines si l'on veut.

Cent dix ans plus tard, nous sommes de retour à la case départ sur le champ de bataille ukrainien, qui est devenu le théâtre macabre d'un conflit par adversaires interposés encore plus vaste entre l'Est et l'Ouest. L'écrivain allemand Erich Maria Remarque, dont le roman sur les horreurs de la guerre est toujours d'actualité, a dit : bonne ou mauvaise, la vie est la vie, on ne s'en rend compte que lorsqu'on risque de la perdre. Et cela vaut pour chaque soldat prenant part à cette guerre, dans les deux camps. Et la perplexité règne lorsque les soldats ukrainiens crient vers la ligne de front russe : « Les Russes ne se rendent jamais ».

Le Président (parle en russe) : Je remercie M^{me} Kneissl de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Je tiens tout d'abord à remercier nos intervenants.

Il y a un peu plus d'une semaine, nous avons réuni les membres dans cette salle pour discuter des moyens de sortir les relations internationales de l'impasse dans laquelle elles se trouvent en raison de la politique délibérée menée de longue date par les États occidentaux pour effacer la Russie du tableau et de l'équation s'agissant de la sécurité européenne et mondiale. Notre pays est dépeint comme un ennemi qui viole les ententes et les accords fondamentaux qui ont permis à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et aux États-Unis de mettre fin à la guerre froide. La crise ukrainienne n'est qu'une des conséquences de cette politique.

Aujourd'hui, nous savons tous et toutes, notamment grâce à des documents occidentaux déclassifiés, que les États-Unis ont entamé leur croisade contre la Russie immédiatement après l'effondrement de l'Union

des Républiques socialistes soviétiques, dissimulant leurs actions sous de beaux discours et de bonnes intentions.

Le coup d'État anticonstitutionnel de Maïdan, à Kiev, en 2014, a fait de l'Ukraine un avant-poste de cette politique. Ce voisin autrefois amical a progressivement été transformé en un pays antirusse aux attributs peu reluisants : violations des droits des résidents russo-phones, nationalisme ukrainien enragé, répression de toute dissidence, glorification des collaborateurs d'Hitler et persécution de l'Église orthodoxe canonique. Tout cela, comme nous le savons maintenant avec certitude, s'est déroulé sous le couvert des Accords de Minsk, des accords que, dès le départ, le régime de Kiev et ses soutiens occidentaux n'avaient aucunement l'intention de mettre en œuvre et qui n'ont au contraire servi que d'écran de fumée pour armer l'Ukraine et la préparer à la guerre avec la Russie.

Il est clair que nos collègues occidentaux sont extrêmement réticents à l'idée d'abandonner cette voie, dont la victime évidente est l'Ukraine elle-même. Cela s'est également vérifié lors du débat public susmentionné consacré au multilatéralisme (voir S/PV.9686), au cours duquel les États-Unis et leurs alliés ont démontré leur refus absolu de participer à un quelconque dialogue et ont continué de recourir à la logique d'un jeu à somme nulle.

Ils ne cessent d'approvisionner en armes le régime de Kiev, mais non sans de sérieux problèmes et revers. Il devient de plus en plus difficile de ne pas voir la corruption omniprésente qui entoure ces livraisons. Ainsi, le rapport de l'Inspecteur général du Pentagone montre que l'armée des États-Unis a omis de vérifier des comptes de contractants pour un montant total de 20 millions de dollars dans le cadre de contrats d'assistance à l'Ukraine. On apprenait précédemment que le Pentagone avait engagé plus de 50 procédures pénales en raison de violations en lien avec la fourniture d'aide militaire à l'Ukraine. Il est clair qu'il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg : les prétendus « bienfaiteurs » occidentaux, ainsi que la clique de Zelenskyy s'accrochant au pouvoir, continuent de saigner l'Ukraine à blanc. Comme l'ont récemment rapporté les médias, des sociétés étrangères ont déjà vendu plus de la moitié des terres arables de l'Ukraine. Ce qui est actuellement mis en œuvre dans le pays est un projet colonial pur et simple.

Dans le même temps, la corruption en Ukraine a déjà atteint des proportions sans précédent, à tel point que les députés ukrainiens doivent inventer au fur et à mesure de nouveaux stratagèmes pour la dissimuler. Voici un exemple remarquable de l'ingéniosité ukrainienne. À

la mi-juillet, le Parlement ukrainien, la Verkhovna Rada, a approuvé en première lecture le projet de loi n° 11340, qui permettra aux personnes soupçonnées d'avoir reçu d'importants pots-de-vin de se racheter en versant de l'argent. Nous ne pouvons qu'admirer la beauté de ce système : il est légal pour une personne surprise en train de recevoir un pot-de-vin de le partager avec l'État et de continuer à recevoir des dessous-de-table. Je me demande s'il existe une taxe similaire sur les pots-de-vin ailleurs dans le monde ou si l'Ukraine est, pour l'instant, la seule à avoir eu une idée aussi brillante.

Pendant ce temps, face au refus total des Ukrainiens de se battre et de mourir pour les intérêts géopolitiques occidentaux, les États-Unis et leurs alliés ont été contraints de s'enliser davantage dans le conflit et d'envoyer dans ce pays non seulement leurs mercenaires, mais aussi leurs instructeurs. Ils sont bien sûr devenus une cible légitime pour l'armée de l'air russe. En conséquence, l'Occident découvre de plus en plus d'avis nécrologiques concernant des officiers supérieurs qui ont mystérieusement disparu au cours d'une promenade en montagne ou qui sont soudainement décédés d'une crise cardiaque. Selon les aveux d'un officier de l'OTAN divulgués par les médias, une récente frappe contre Odessa a fait 18 morts parmi les membres du Special Air Service britannique et tué plusieurs membres des forces spéciales françaises. Il ne s'agissait en aucun cas de mercenaires, mais de militaires en service actif. Vingt-cinq autres personnes ont été blessées. Le 23 juillet, une cinquantaine d'instructeurs étrangers ont été tués dans la région de Kharkov. Hier, environ 200 spécialistes étrangers ont été attaqués à Izmail.

Nous avons mis en garde contre un tel scénario et avons averti à maintes reprises nos collègues occidentaux que les conséquences seraient terribles. Tous ne semblent pas avoir pris conscience de la réalité de la situation sur le front ni des perspectives qui attendent l'Ukraine, en tant qu'État, si ce conflit devait se régler par la voie militaire. Cependant, la réalité commence à s'imposer à certains d'entre eux, peut-être grâce au nombre croissant d'articles peu flatteurs rédigés par des journalistes occidentaux au sujet des autorités ukrainiennes.

Parmi ceux qui commencent soudain à se faire passer pour des artisans de la paix figure l'ancien chef du Gouvernement britannique, Boris Johnson, qui est en fait l'un des principaux responsables de la tragédie qui se joue en Ukraine. Nous nous souvenons tous que c'est lui qui, entre fin mars et début avril 2022, a dissuadé le chef du régime ukrainien de signer un accord de paix. Cet

accord était en réalité très favorable à l'Ukraine et, qui plus est, il avait été paraphé par la délégation ukrainienne lors des pourparlers d'Istanbul. Et voilà qu'aujourd'hui, il affirme que, dans l'intérêt de la paix, l'Ukraine pourrait renoncer à sa demande de retour aux frontières de 1991 et, en contrepartie, accorder des droits à la population russo-phonie. Le cynisme de cet homme politique britannique à la retraite est sidérant. Il s'avère que les droits des résidents russophones d'Ukraine sont, à ses yeux, une monnaie d'échange. Mais qu'en est-il des droits des Britanniques ou, par exemple, des Flamands en Belgique ou des Suédois en Finlande ? Les conçoit-il de la même manière ?

Nous ne pouvons que décevoir le pseudo-artisan de la paix britannique : nous ne négocierons pas les droits des résidents russophones d'Ukraine, pas plus que nous ne négocierons la question de la dénazification de la société ukrainienne. Nous estimons qu'il est du devoir moral de tous les Européens d'œuvrer à l'élimination de ces phénomènes hideux, qui sont une honte pour la civilisation européenne elle-même, d'autant plus que leur élimination satisferait les exigences de l'opinion publique européenne.

Ainsi, le Chef du Ministère polonais de la défense, Władysław Kosiniak-Kamysz, a récemment déclaré sans ambages : « Soyons clairs : il n'y aura pas d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne tant que la question du massacre en Volhynie n'aura pas été réglée ». Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de cet homme politique polonais. Mais il ne doit pas s'arrêter là : il doit aussi dire que l'Ukraine ne sera pas admise tant qu'elle glorifiera ceux qui ont commis ce massacre et des milliers d'autres atrocités contre les Juifs, les Polonais, les Russes et les Ukrainiens eux-mêmes, au service de leurs maîtres nazis. Je le répète : c'est une nécessité non seulement pour la Russie, mais pour l'ensemble de l'Europe et de l'Occident, s'ils veulent prétendre à une quelconque adhésion aux valeurs que nos grands-pères ont défendues au péril de leur vie il y a 80 ans.

Il ne sera pas possible de remédier aux conséquences de la crise ukrainienne tant que les mensonges sur lesquels repose le régime de Kiev persisteront. Ces mensonges sont alimentés et propagés par les soutiens occidentaux de l'Ukraine. Ils revêtent différentes formes et sont omniprésents dans les discours des pays occidentaux sur l'Ukraine. Ils incluent la provocation de Boutcha, la négation de l'agression à laquelle Kiev se livre depuis des années contre la population du Donbass, la dissimulation de la vérité sur la tragédie de la Maison des syndicats d'Odessa et les motifs cachés à l'origine du coup d'État de 2014 et de l'effusion de sang qui s'est ensuivie.

Il y a quelques jours, nous avons commémoré le dixième anniversaire de l'une des contre-vérités ukrainiennes les plus médiatisées. Je fais référence à la tragédie qui s'est produite dans le ciel du Donbass le 17 juillet 2014. Ce jour-là, un Boeing de Malaysian Airlines, le vol MH17, a été abattu, et les 298 personnes à son bord ont été tuées. Cette catastrophe a eu une incidence directe sur le déroulement du conflit déclenché par l'Ukraine un mois plus tôt : frappées par l'ampleur de la tragédie, les forces d'autodéfense du Donbass ont interrompu ce qui s'avérait être une offensive réussie contre les troupes ukrainiennes et ont créé les conditions nécessaires pour permettre aux enquêteurs néerlandais d'effectuer leur travail, dans l'espoir qu'ils puissent identifier les véritables auteurs de la tragédie. Hélas, ces espoirs sont restés vains, même si notre pays n'a cessé de plaider en faveur d'une enquête indépendante, complète et crédible sur les causes de ce drame. La Russie est à l'origine de l'adoption de la résolution 2166 (2014) et reste pleinement attachée à sa mise en œuvre afin que la vérité soit établie et que les responsables soient traduits en justice.

Toujours est-il que nous ne pouvons pas accepter les conclusions biaisées de l'enquête technique menée par le Conseil néerlandais de la sûreté, ni celles de l'enquête criminelle menée par la suite par l'équipe d'enquête conjointe, composée d'États hostiles à la Russie. Leur seul objectif était de concocter à la hâte un acte d'accusation impliquant Moscou dans l'accident du Boeing et de s'employer sans le moindre soin à faire en sorte que les preuves concordent. Nos propositions de collaboration ont été rejetées, et les données irréfutables que nous avons présentées, qui excluaient totalement que le missile ait pu être tiré à partir des territoires contrôlés par une milice, ont été écartées.

En 10 ans, les Pays-Bas, animés uniquement par une logique antirusse, n'ont jamais pris la peine d'examiner dans le détail les circonstances de la tragédie. Le fait que la responsabilité de l'Ukraine était engagée, sachant qu'elle n'a jamais fermé son espace aérien au-dessus de la zone de conflit, n'a pas été étudié, pas plus que maints autres faits criants.

Qui plus est, avec le soutien actif de ses alliés, La Haye tente de faire valoir ses conclusions douteuses concernant l'affaire du MH17 dans des enceintes internationales, comme le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la Cour européenne des droits de l'homme, afin de cristalliser, aux yeux de la communauté internationale, une version des faits fallacieuse, impliquant la Russie dans l'accident du Boeing.

À l'OACI, la Russie a fourni des éléments montrant de manière exhaustive et probante que notre pays n'avait rien à voir avec cet accident. Nous avons demandé à l'organisation de mener une enquête impartiale sur toutes les circonstances de l'accident, ce que le Conseil de l'OACI a refusé de faire. Il est également très révélateur que les parties concernées n'aient tenu aucun compte de l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 31 janvier, dans le cadre de la procédure engagée par l'Ukraine en janvier 2017. Or cet arrêt rejette la demande de Kiev tendant à ce que la Russie soit tenue responsable de l'accident du Boeing de Malaysia Airlines.

Nous notons à regret l'absence d'enquête internationale impartiale, dépolitisée, minutieuse et complète. La version des faits, politiquement de parti pris, que promeuvent les Pays-Bas et leurs comparses, préserve Kiev et fait délibérément fi de tous les faits pointant sa responsabilité dans cette tragédie. Dans ces conditions, il est impensable de parler d'objectivité ou de justice rendue.

Nous faisons d'ailleurs une nouvelle fois part de nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers au-dessus du Donbass il y a 10 ans. Nous voulons croire que toute la vérité sera faite sur cette tragédie et que ses véritables auteurs, ainsi que tous ceux qui les ont couverts, recevront le châtiment qu'ils méritent. Mais nous en sommes malheureusement encore loin.

Je voudrais enfin aborder un dernier sujet. La situation de l'armée ukrainienne est tellement catastrophique que, ces derniers jours, nous avons relevé un certain nombre de déclarations émanant des dirigeants du régime de Kiev, qui se sont précipitamment déguisés en agneaux et prétendent désormais être prêts à des pourparlers de paix avec la Russie. Aussi bien le chef du régime de Kiev, qui a perdu toute légitimité, que ses subordonnés ont tenu des propos dans ce sens. Je me dois de souligner que cette volonté de négociation du régime de Kiev concorde avec notre position, à savoir que la voie diplomatique est le meilleur moyen de régler le conflit en Ukraine. Les membres le savent bien, nous n'avons jamais rejeté les négociations ; c'est Zelenskyy et sa clique qui les ont exclues, à l'instigation de leurs parrains occidentaux. Les détails et les nuances sont importants à cet égard, mais nous n'en avons pas connaissance. Ce que nous savons, en revanche, c'est qu'en novembre 2022, le dirigeant de Kiev est allé jusqu'à légiférer pour s'interdire, ainsi qu'à ses subordonnés, toute discussion avec les autorités russes, et que ce décret est toujours en vigueur. Nous savons également que, depuis peu, les autorités de Kiev arguent que ce qu'elles ont appelé « formule de paix de Zelenskyy » est la

seule base envisageable pour un règlement qui leur agréé, mais elle ne fait aucun sens, pas plus du point de vue de la logique élémentaire que de celui de la situation réelle sur le front. Nous nous posons donc de nombreuses questions et, faute de réponse, nous ne pouvons pas évaluer la substance de la position ukrainienne ainsi modifiée.

Le représentant du régime de Kiev aurait peut-être pu fournir des éclaircissements mais, pour des raisons qu'il est seul à connaître, il a dédaigné notre invitation à participer à la présente séance, de même, d'ailleurs, que le représentant de l'Union européenne, ce qui prouve une fois de plus que cette union autrefois influente n'est pas disposée à entreprendre le moindre effort diplomatique. Le simple fait que les parrains occidentaux de Kiev aient jugé inutile qu'un représentant du régime de Kiev assiste à notre séance d'aujourd'hui, consacrée à la question ukrainienne, est très révélateur et prouve à suffisance que l'Ukraine ne prend désormais plus aucune décision souveraine.

En règle générale, avant de dépêcher des émissaires pour nous demander d'évaluer un possible revirement de rhétorique du leader, obsolète et en situation d'échec sur le front, du régime de Kiev, il serait bon de préciser en quoi exactement consiste cette soudaine prise de conscience. Peut-être qu'en réalité, ses opinions n'ont pas évolué. Et s'il est réellement décidé à parler de paix, il a déjà les propositions de paix que lui a présentées le Président russe il y a un mois. Nous lui recommandons de se dépêcher : l'Ukraine n'obtiendra rien de mieux. Et elle ne se verra assurément pas accorder un répit sur le champ de bataille sous forme de cessez-le-feu préliminaire : l'exemple des Accords de Minsk nous a bien montré que nous ne pouvions pas nous fier à l'Ukraine. Tandis que le dirigeant de Kiev réfléchit, notre opération militaire spéciale en Ukraine se poursuit, et ses objectifs seront tous atteints, sur le champ de bataille ou à l'issue de négociations : c'est à Kiev d'en décider.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint, M. Ebo, de son exposé. J'ai également pris note de la déclaration de M^{me} Kneissl.

Je voudrais, au nom de ma délégation, formuler deux observations.

Premièrement, la Slovénie, qui est une fervente défenseuse du droit international, ne peut accepter et n'acceptera pas cette agression, et elle rejette cette tentative d'acquisition de terres par la violence, ainsi que toutes les violations du droit international perpétrées depuis qu'elle a commencé, il y a plus de deux ans. L'Ukraine se défend comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La Slovénie considère qu'en apportant une aide à l'Ukraine, elle ne contribue pas seulement à protéger les civils contre les drones et les missiles, mais aussi à protéger la Charte contre l'érosion des principes fondamentaux qu'elle consacre. Dans cet esprit, je suis en mesure d'informer le Conseil que mon premier ministre et le Président Zelenskyy ont conclu la semaine dernière un accord de sécurité entre la Slovénie et l'Ukraine. Il cristallise l'appui de la Slovénie aux efforts en légitime défense de l'Ukraine et souligne l'engagement de la Slovénie à apporter une aide humanitaire aux Ukrainiens.

Deuxièmement, puisque nous évoquons les transferts d'armes qui aident l'Ukraine à se défendre contre l'agression, il est de plus en plus difficile de ne pas tenir compte des informations selon lesquelles la Russie reconstitue son arsenal en se procurant des missiles et des obus d'artillerie auprès de la République populaire démocratique de Corée. Contrairement aux transferts à destination de l'Ukraine, qui sont conformes au cadre juridique international, les transferts d'armes en provenance de la République populaire démocratique de Corée violent de multiples résolutions du Conseil de sécurité. L'acquisition d'armes auprès de la République populaire démocratique de Corée favorise la prolifération des armes de destruction massive et déstabilise simultanément deux régions du globe.

Nos délibérations consacrées à la légitime défense de l'Ukraine ont des implications en matière de sécurité pour des pays comme le mien. Toutefois, nous savons que, sur le long terme, il n'existe qu'une seule garantie de sécurité pour tous : l'application et le respect les plus stricts du droit international. C'est pourquoi nous serons parmi les premiers à monter aux barricades pour défendre la Charte des Nations Unies ; c'est pourquoi on nous entendra systématiquement dénoncer le deux poids, deux mesures dans l'application du droit international humanitaire ; et c'est pourquoi nous continuerons de soutenir l'Ukraine tant qu'un agresseur sera présent sur ses terres.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, de son exposé. J'ai également pris note des remarques de M^{me} Kneissl.

La semaine dernière, nous avons discuté de l'importance du respect de la Charte des Nations Unies afin de préserver notre ordre multilatéral (voir S/PV.9686). C'est précisément la Charte qui constitue le fondement de l'ordre juridique international. Elle consacre l'interdiction du recours à la force, le droit à la légitime défense et notamment la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout État.

Nous rappelons que la situation actuelle qui donne lieu à cette séance est une conséquence directe de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, en violation évidente de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous condamnons cette agression militaire et refusons toute tentative visant à se soustraire à cette responsabilité.

Au cours de ces deux dernières semaines, l'Ukraine a de nouveau été victime d'attaques russes. Celles-ci ont touché, entre autres, un hôpital pour enfants à Kyïv.

Nous rappelons, que le personnel et les infrastructures médicales et humanitaires doivent être respectés et protégés. Hier, d'autres attaques à Kharkiv ont endommagé, entre autres, le bureau de la Fondation suisse de déminage, l'un de nos partenaires importants dans la mise en œuvre du déminage humanitaire. Cela nous rappelle les conditions dangereuses dans lesquelles les travailleuses et travailleurs humanitaires opèrent, y compris dans le déminage humanitaire, une condition préalable essentielle à la reconstruction de l'Ukraine.

La Suisse condamne ces récentes attaques et réitère l'appel aux parties à respecter strictement le droit international, en particulier le droit international humanitaire et les droits de l'homme. La population civile et les infrastructures civiles ne doivent pas être prises pour cible. Nous sommes profondément consternés par le fait que l'agression militaire russe semble continuer à être alimentée par des transferts d'armes et de munitions vers la Russie par des tiers, notamment l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Nous avons souligné à maintes reprises que les États doivent respecter et se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu des instruments internationaux de maîtrise des armements. Cela inclut les résolutions pertinentes du Conseil.

Afin de parvenir à une solution pacifique, nous renouvelons notre appel à la Russie à cesser toutes les hostilités et à retirer ses troupes du territoire ukrainien. Le sommet sur la paix en Ukraine en juin marque l'engagement continu de la Suisse pour la paix et le dialogue. La Suisse reste déterminée à faire tout ce qui est en son

pouvoir pour contribuer à une paix juste et durable en Ukraine, basée sur la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint Ebo de son exposé.

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais juste dire que les mensonges, les inventions, les menaces, les distorsions et le révisionnisme historique de la part du représentant de la Fédération de Russie ne connaissent pas de limites. Il est tout à fait regrettable que nous tous autour de cette table ayons été contraints d'écouter cela.

Il y a deux semaines, la Russie a fait la morale au Conseil de sécurité sur la coopération multilatérale (voir S/PV.9686), alors même qu'elle violait de manière flagrante la Charte des Nations Unies en continuant de mener sa guerre brutale contre l'Ukraine. Aujourd'hui, l'hypocrisie de la Russie est une fois de plus mise en évidence, utilisant abusivement le Conseil de sécurité comme une plateforme pour diffuser sa désinformation.

Malgré les appels répétés de plus de 140 pays à la Russie pour qu'elle mette fin à sa guerre d'agression, une poignée de pays ont renforcé l'appui qu'ils lui apportent. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur le soutien militaire fourni à la Russie par la Chine, la République populaire démocratique de Corée et l'Iran, soutien qui contribue directement à la guerre de la Russie contre l'Ukraine.

Le partenariat dit « sans limites » et l'appui à grande échelle de la Chine renforcent la base industrielle de défense russe. Malgré ses appels aux pays pour qu'ils ne prolongent pas le conflit, la Chine exporte vers la Russie de la nitrocellulose – qui, pour ceux qui ne le savent pas, est un composé hautement inflammable –, des machines-outils, des produits microélectroniques, du matériel optique et des technologies pour drones et missiles de croisière qui permettent à la Russie de poursuivre ses violations de la Charte des Nations Unies dans le cadre de son invasion de l'Ukraine. La Russie déploie ses acquisitions en provenance de la Chine dans des attaques qui tuent des civils et détruisent les infrastructures ukrainiennes.

Il suffit de penser à l'attaque effroyable de la Russie contre l'hôpital pour enfants Okhmatdyt pour voir les conséquences du soutien à la base industrielle de défense de la Russie. Collectivement, les exportations en provenance de la Chine ont permis à l'effort de guerre russe de

survivre et accroissent la menace que la Russie fait peser sur la sécurité euro-atlantique.

La République populaire démocratique de Corée a transféré illégalement des dizaines de missiles balistiques et plus de 15 000 conteneurs de munitions pour aider la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine, prolongeant ainsi les souffrances du peuple ukrainien. Le mois dernier, un expert d'un important groupe de réflexion indépendant, Conflict Armament Research, a décrit au Conseil de sécurité son voyage en Ukraine pour inspecter les débris d'un missile balistique qui a frappé Kharkiv le 2 janvier (voir S/PV.9676). Il a présenté des photographies des débris du missile et décrit les spécificités de ses actionneurs de l'aube de déviation de jet, le modèle de boulons autour de l'allumeur et la présence de caractères coréens sur certains composants de la roquette. D'après sa conclusion établie en toute indépendance, le missile balistique avait été fabriqué en République populaire démocratique de Corée, ce qui corrobore l'analyse du Service de renseignements de la Défense nationale des États-Unis publiée le 29 mai.

L'acquisition par la Russie de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée constitue une violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la République populaire démocratique de Corée, embargo que la Russie a elle-même soutenu. Fait inquiétant, Moscou et Pyongyang ont également signé un traité de défense mutuelle et élevé leurs liens au rang de partenariat stratégique global après la visite de M. Poutine à la fin du mois de juin. L'alignement Russie-République populaire démocratique de Corée témoigne d'un dangereux jeu de contrepartie : la Russie soustrait la République populaire démocratique de Corée à l'examen de l'ONU, ce qui permet au régime de Kim de poursuivre sa mise au point de missiles balistiques illégaux, tant que la République populaire démocratique de Corée fournit ces armes à l'effort de guerre du Kremlin. Ce genre de contrepartie mine cette institution. Nous devons nous tenir mutuellement comptables et respecter les obligations qui nous incombent en vertu du droit international. Des informations crédibles suggèrent que Moscou envisage de suivre le même schéma avec Téhéran, en renforçant les liens bilatéraux grâce à un accord bilatéral global.

L'Iran est un autre pays qui continue d'alimenter la guerre d'agression de la Russie par un soutien militaire direct, en fournissant des drones iraniens que le Kremlin utilise de manière dévastatrice contre les civils et les infrastructures civiles ukrainiens. Je voudrais également souligner les graves conséquences d'un éventuel

transfert par l'Iran de missiles balistiques et de technologies connexes à la Russie. À cette fin, nous exhortons tous les pays à mettre un terme à leur coopération militaire avec la Russie et à cesser de soutenir matériellement et politiquement sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Un tel soutien à un pays qui a violé la Charte des Nations Unies ne fait que jeter de l'huile sur le feu. La déclaration du sommet de l'OTAN à Washington a montré que de nombreux pays partagent ces préoccupations.

Ici, à New York, au cours de la séance de l'Assemblée générale du 11 juillet, 100 pays ont également exigé que la Russie rende le contrôle de la centrale nucléaire de Zaporizhzhya aux autorités souveraines et compétentes de l'Ukraine (voir A/78/PV.99). Une fois encore, l'hypocrisie de la Russie, qui a demandé la tenue de cette séance, ne devrait pas échapper aux membres du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons pas permettre à la Russie de promouvoir sans vergogne sa désinformation alors qu'elle mène une guerre d'agression et de conquête territoriale contre un autre État Membre de l'ONU.

Les États-Unis demeurent déterminés à fournir à l'Ukraine ce dont elle a besoin pour se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous appelons tous les pays à appuyer l'Ukraine dans sa quête d'une paix juste et durable, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous regrettons que la Russie n'ait manifesté aucun intérêt ni aucune volonté de négocier ou d'entamer un dialogue de bonne foi sur une telle paix, et que le Kremlin ait notamment refusé de participer au deuxième sommet de la paix proposé par l'Ukraine. Les États-Unis resteront aux côtés de l'Ukraine. Nous continuerons à réclamer justice pour les victimes de la guerre d'agression du Kremlin et à demander que les responsables rendent des comptes.

Pour conclure, je voudrais faire une dernière observation. Il est évident pour tout le monde qu'il y a une nette différence entre soutenir les efforts d'un pays pour qu'il puisse se défendre, conformément à la Charte des Nations Unies, et soutenir un groupe terroriste international sanctionné par l'ONU. Le fait que la Russie et les personnes qu'elle invite à faire des exposés ne puissent pas faire la différence, franchement, dit au Conseil tout ce qu'il a besoin de savoir.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé et je prends note de la contribution de M^{me} Kneissl à la discussion.

Le Guyana reste préoccupé par le nombre croissant de victimes civiles et les destructions massives causées

par la guerre en cours. Nous maintenons qu'une solution durable ne pourra pas être trouvée par la voie militaire. Elle doit être obtenue par la diplomatie et des négociations de bonne foi menées conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et au droit international.

Nous appelons de nouveau les parties au conflit à s'engager de bonne foi dans un processus politique et diplomatique sérieux visant à mettre fin au conflit. On ne saurait trop insister sur le bilan humain tragique de la guerre et sur ses effets dévastateurs sur la stabilité régionale et la sécurité internationale. Le Guyana condamne le recours à la violence contre les civils et l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, et appelle les parties à honorer leurs obligations au titre du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'à respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Nous exigeons également qu'elles garantissent la sécurité des civils et des travailleurs humanitaires dans les zones touchées.

Les mises à jour fournies par M. Ebo concernant le transfert d'armes sont préoccupantes. Le Guyana continue d'insister sur le fait que la fourniture d'armes et de munitions dans toute situation de conflit armé est susceptible d'aggraver ou de prolonger la violence et présente un risque important de détournement au profit d'utilisateurs finaux non autorisés. Chaque année, nous recevons des informations de plus en plus alarmantes sur les effets préjudiciables du détournement, du trafic et de la prolifération des armes, en particulier des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, sur des communautés entières, ainsi que sur leurs conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles. Nous devons faire davantage pour garantir des mesures efficaces de maîtrise des armements et prévenir l'aggravation de l'instabilité et de l'insécurité dans le monde.

À cet égard, le Guyana exhorte toutes les parties à veiller à ce que les transferts soient transparents, conformes aux cadres juridiques internationaux et assortis de dispositions strictes prévoyant des contrôles afin de prévenir des transferts irréguliers. En tant qu'État partie au Traité sur le commerce des armes, à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions, le Guyana déplore l'utilisation de ces armes et appelle au plein respect du droit international et des instruments et obligations internationaux en matière de

désarmement. Nous encourageons en outre les États qui ne sont pas encore parties à ces traités à y adhérer.

Pour terminer, je tiens à insister une fois de plus sur l'urgence de régler ce conflit par des moyens pacifiques. Nous appelons de nouveau la Fédération de Russie à retirer ses forces militaires du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine, et encourageons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour garantir une paix durable en Ukraine.

M. Latrous (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Adedeji Ebo de son exposé. Nous avons aussi écouté attentivement l'exposé détaillé de M^{me} Karin Kneissl.

Notre position sur ce conflit reste parfaitement claire. Nous l'avons soulignée à maintes reprises au cours de différentes séances du Conseil de sécurité. Nous insistons sur le fait qu'une paix juste et durable, fondée sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et tenant compte des préoccupations de toutes les parties concernées en matière de sécurité, est indispensable pour mettre un terme à cette crise. Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la prolifération accrue des armes dans les zones de conflit reste très préoccupante. L'afflux de ces armes conduira indubitablement à de nouvelles pertes en vies humaines, à des souffrances prolongées pour les populations civiles et à des obstacles supplémentaires qui compromettront les solutions diplomatiques au conflit.

Deuxièmement, nous renouvelons notre appel pressant à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute surenchère et donnent la priorité à la protection des civils et des infrastructures vitales. À cet égard, nous devons agir pour atténuer les souffrances des personnes touchées par le conflit. En outre, toutes les parties doivent respecter strictement les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international humanitaire.

Troisièmement, la polarisation croissante ne fera qu'aggraver les tensions et prolonger la crise. C'est pourquoi il est important d'intensifier les efforts diplomatiques internationaux en vue d'instaurer une paix durable.

Quatrièmement, mon pays appelle toutes les parties à désamorcer les tensions, à s'abstenir de tout affrontement et à créer les conditions propices à un dialogue et à des négociations globaux et productifs, conformément au principe du règlement pacifique des différends.

Pour terminer, l'Algérie affirme sa pleine détermination à appuyer toute initiative visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, dans la région ou dans le monde entier, en vue d'un règlement pacifique qui soit conforme aux buts et aux principes énoncés dans la Charte et qui réponde aux préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Ebo pour son exposé.

Il y a quelques jours, la Russie conviait les États Membres à débattre de la coopération multilatérale en vue d'un ordre mondial juste et durable (voir S/PV.9686). Nombreux sont ceux qui se sont étonnés de cette initiative, au moment même où la Russie sape les fondements de notre système multilatéral en menant une agression à grande échelle contre un État souverain, en violation des principes de la Charte des Nations Unies. Suivant la même logique, la Russie organise aujourd'hui une séance, la dix-septième, pour accuser les livraisons d'armes à l'Ukraine d'être responsables d'une guerre que la Russie a seule déclenchée. Celle-ci a lancé, il y a bientôt deux ans et demi, une guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine, alors que cet État ne la menaçait en rien. Depuis lors, la Russie a choisi de poursuivre cette guerre, malgré les résolutions adoptées à une très large majorité par l'Assemblée générale, la condamnant sans équivoque.

Pour parvenir à ses fins, la Russie est prête à affaiblir l'architecture internationale de non-prolifération, qui est l'un des garants de notre sécurité collective. En violation des résolutions du Conseil de sécurité, elle reçoit des armes et des munitions de la Corée du Nord. Elle a employé des missiles balistiques nord-coréens contre l'Ukraine. Elle renforce sa coopération militaire avec Pyongyang, permettant au régime nord-coréen de faire progresser ses programmes illicites, au prix d'une banalisation irresponsable de la menace nucléaire.

La Russie a également reçu de l'Iran des drones armés, en violation de la résolution 2231 (2015). La France souligne à nouveau ses vives préoccupations quant aux informations relatives à de possibles transferts de missiles balistiques iraniens vers la Russie. S'ils étaient confirmés, nous y répondrions de manière résolue et coordonnée, y compris par de nouvelles mesures d'envergure. Par ailleurs, nous exhortons l'ensemble des États à s'abstenir de fournir à la Russie des biens à double usage et des composants qui pourraient soutenir sa guerre d'agression.

Pour saper la cohésion du peuple ukrainien, la Russie frappe de manière délibérée, en violation du droit

international humanitaire, les populations et les infrastructures civiles de l'Ukraine. Un des derniers exemples en est la salve de frappes ayant touché le 8 juillet l'hôpital d'enfants Okhmatdyt.

Face à cette agression, l'Ukraine a le droit de se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte. Avec de nombreux partenaires, la France a fait le choix de lui donner les moyens d'exercer ce droit. C'est pour cela que nous avons décidé l'octroi d'un soutien militaire et des cessions de matériel à l'Ukraine. C'est pour se défendre que l'Ukraine doit pouvoir neutraliser des cibles militaires en territoire russe directement impliquées dans les opérations la visant. La France continuera à fournir à l'Ukraine le soutien nécessaire à sa légitime défense, aussi longtemps qu'il le faudra.

C'est la Russie, et la Russie seule, qui choisit de faire durer cette guerre. Elle pourrait y mettre fin dès aujourd'hui : il suffirait qu'elle retire ses troupes du territoire ukrainien, comme le lui a demandé la Cour internationale de Justice dès le 16 mars 2022. Notre soutien militaire, en permettant à l'Ukraine de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, vise à créer les conditions de négociation ouvrant la voie à une paix juste et durable. Une telle paix ne peut résulter d'une agression armée ni d'une altération des frontières imposée par la force.

M. George (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, de son exposé. Nous prenons note de la contribution de M^{me} Karin Kneissl.

Nous relevons les différents points de vue présentés sur la fourniture d'armes en lien avec le conflit en Ukraine, y compris ceux relatifs à la poursuite de la fourniture d'armes susceptibles de prolonger et d'intensifier le niveau de violence dans le conflit, ce qui pourrait conduire à une situation d'attrition.

Malgré l'augmentation du nombre de morts, de blessés et de déplacés parmi les civils, ainsi que la destruction massive des infrastructures civiles, les gains obtenus par les deux parties au conflit ne laissent pas présager une victoire totale. La situation semble être dans une impasse, et si les objectifs militaires ne sont toujours pas atteints, il faudra s'efforcer de parvenir à un dialogue et à un règlement politiques.

Le nombre alarmant de victimes civiles et la crise humanitaire qui sévit en Ukraine depuis le début du conflit soulignent la nécessité urgente pour toutes les parties au conflit de donner la priorité à la protection des civils, ainsi

que de s'abstenir de toute nouvelle escalade et de cesser de tenter de gagner cette guerre sur le champ de bataille. Le dialogue et la diplomatie doivent être les principaux outils utilisés pour désamorcer les tensions et ouvrir la voie à un règlement pacifique du conflit. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit rester fermement déterminée à appuyer la recherche d'une paix juste et durable en Ukraine.

La Sierra Leone réaffirme sa détermination à défendre les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, en soulignant l'importance de respecter la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale et en encourageant le règlement pacifique des différends. Nous réaffirmons également notre position fondée sur les principes, selon laquelle tous les transferts d'armes dans les situations de conflit doivent être conformes aux cadres juridiques internationaux applicables et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et doivent prévoir des évaluations des risques avant le transfert et des vérifications de l'utilisateur final, afin d'empêcher le détournement d'armes et de munitions.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle à une cessation immédiate des hostilités, au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à des efforts diplomatiques sincères pour parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit, tout en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés.

L'Équateur partage les préoccupations du Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, en particulier en ce qui concerne les risques posés par l'afflux d'armes et de munitions, et nous appuyons ses recommandations concernant les mesures nécessaires pour atténuer ces risques.

Le droit de légitime défense est prévu par la Charte des Nations Unies et doit s'inscrire dans le cadre de celle-ci. Le transfert d'armes et de munitions doit être conforme au cadre juridique international applicable et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Tous les États Membres doivent procéder à des évaluations complètes des risques afin de prévenir le détournement, le trafic et l'utilisation abusive des armes. Il faut renforcer les normes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité des armes et de leurs munitions pour éviter qu'elles ne réapparaissent dans d'autres régions du monde, notamment en Amérique latine, et ne soient

utilisées à des fins malveillantes par des groupes de criminalité transnationale organisée et des groupes terroristes.

Malheureusement, 29 mois, ou 883 jours, après le début du conflit en Ukraine, il n'y a toujours pas de réelle volonté d'entamer un dialogue et de déployer des efforts concrets pour mettre fin aux affrontements militaires. Au lieu de s'apaiser, les hostilités s'intensifient, laissant la population civile supporter le poids du conflit.

Je répète qu'il est urgent de mettre fin aux attaques contre la population et les infrastructures civiles, et j'insiste sur la responsabilité qui incombe aux parties de respecter strictement les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. De même, l'Équateur réaffirme la nécessité de protéger toutes les installations nucléaires en Ukraine, y compris la centrale de Zaporizhzhia, en respectant les sept piliers de la sûreté nucléaire et les cinq principes fondamentaux énoncés par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'amplification de la rhétorique nucléaire et l'intensification des hostilités sont une source de préoccupation mondiale. La voie de l'escalade ne mène qu'à une plus grande dévastation et sape les fondements de tout processus de paix viable. C'est pourquoi je réitère l'appel lancé par ma délégation à la fin de la violence, à la fin de l'occupation illégale et au retour au dialogue et à la diplomatie, qui permettront de rétablir la paix, dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier les intervenants de leurs exposés riches en informations.

Près de deux ans et demi se sont écoulés depuis le début du conflit. La situation continue de se détériorer sans qu'aucun signe d'amélioration soit en vue, et des civils innocents font les frais des hostilités. Cette situation persiste malgré les appels répétés de la communauté internationale à la cessation des hostilités et à la reprise de négociations directes entre les parties concernées.

La tendance à l'augmentation des transferts d'armes est un autre signe de la trajectoire d'escalade du conflit. Le fait de privilégier les approches militaires, au détriment des solutions négociées et pacifiques, ne fait que semer davantage la mort, la destruction et le chaos.

Nous reconnaissons le droit souverain de chaque pays de se défendre et d'adopter les mesures nécessaires à

cette fin, notamment par l'intermédiaire de la fourniture d'armes. Cependant, nous sommes pleinement convaincus que s'ils ne sont pas gérés avec soin par les parties au conflit et par leurs alliés, les transferts d'armes peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les deux pays de la région et pour le monde entier. L'histoire a montré que la disponibilité, la prolifération et les livraisons massives d'armes peuvent aggraver les conflits, l'insécurité et, en fin de compte, détourner les ressources des domaines critiques du développement, prolongeant ainsi la guerre.

Dans ce contexte complexe et fragile, les mesures d'atténuation sont essentielles. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de transferts d'armes responsables s'inscrivant dans le cadre juridique international en place. Des transferts d'armes responsables sont des outils indispensables pour renforcer la transparence, réduire les incertitudes et promouvoir la stabilité stratégique. Ils peuvent éventuellement contribuer à établir des canaux de communication susceptibles de faciliter l'instauration d'une confiance absolument nécessaire entre les parties. Toutefois, pour être efficaces, les mesures d'atténuation, y compris celles liées à la maîtrise des armements, ne doivent pas être considérées indépendamment les unes des autres. Elles doivent être considérées comme un complément aux autres mesures nécessaires, notamment les mesures politiques visant à trouver une solution acceptable.

C'est dans ce contexte que le Mozambique plaide constamment en faveur d'une solution politique et négociée, seul moyen viable de mettre fin à ce conflit et de pérenniser la paix. Nous appelons une nouvelle fois les parties au conflit à cesser immédiatement les hostilités, à reprendre des négociations directes sans aucune condition préalable et à participer activement à un dialogue constructif et digne de ce nom.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M. Ebo de son exposé, et je prends également note des observations formulées par M^{me} Kneissl.

Tout d'abord, ma délégation réaffirme sa position constante, selon laquelle l'Ukraine défend son peuple et ses territoires dans le cadre de l'exercice de son droit naturel de légitime défense, tel que consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, avec l'aide de la communauté internationale. C'est pourquoi nous considérons que la séance d'aujourd'hui sur la question des transferts d'armes vers l'Ukraine n'est pas pertinente.

Le Conseil devrait plutôt examiner en profondeur l'achat illégal d'armes par la Russie à la République

populaire démocratique de Corée et le renforcement inquiétant de la coopération militaire entre Pyongyang et Moscou, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité adoptées à l'unanimité dans cette salle. Cela est d'autant plus nécessaire que la Russie a opposé son veto à la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006), qui servait de mécanisme de suivi crucial pour les violations ou le contournement des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée.

Malgré les avertissements répétés de la communauté internationale, ces deux pays poursuivent aujourd'hui une coopération militaire renforcée à la suite de la visite du Président russe Poutine à Pyongyang, comme en témoignent leur traité de partenariat stratégique global et la récente rencontre à Pyongyang entre le Vice-Ministre russe de la défense et le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un. Outre le fait qu'elle viole de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, cette coopération militaire fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et compromet le régime mondial de non-prolifération.

Il est de fait regrettable qu'alors que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires travaillent ensemble à Genève pour renforcer et faire respecter le régime de non-prolifération, le membre permanent du Conseil qui possède le plus grand nombre d'armes nucléaires soit en train d'intensifier sa coopération militaire dangereuse avec le plus grand proliférateur nucléaire au monde.

Depuis l'invasion de l'Ukraine, la Russie a porté atteinte aux lois internationales et aux normes mondiales à plusieurs niveaux. Et nous avons été témoins des souffrances humaines indicibles que cette guerre a causées en Ukraine et ailleurs. Nous exhortons une fois de plus la Russie à mettre fin à la guerre en retirant ses troupes des territoires de l'Ukraine, comme l'exigent de multiples résolutions de l'Assemblée générale, qui bénéficient de l'appui résolu de la majorité des Membres de l'ONU.

Nous pensons que le premier sommet sur la paix en Ukraine, qui s'est tenu en Suisse le mois dernier, a posé des bases importantes pour l'instauration d'une paix durable en Ukraine. Dans le même temps, nous appuyons tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin à la guerre, pour autant qu'ils soient conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Pour sa part, la République de Corée restera aux côtés de l'Ukraine et de son peuple dans leurs efforts pour

parvenir à une paix juste et durable, comme l'a réaffirmé notre président lors du sommet de l'OTAN ce mois-ci.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord M. Ebo de son exposé.

Il est profondément regrettable que la Fédération de Russie continue d'essayer de justifier ses violations flagrantes du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies en demandant une énième séance sur les livraisons d'armes occidentales à l'Ukraine.

Soyons clairs : les armes occidentales ne sont pas la cause de cette guerre insensée, ni la raison de sa prolongation. L'agression incessante de la Russie contre son voisin est la seule raison de ce conflit. Si la Russie se retirait de l'Ukraine aujourd'hui, la guerre prendrait fin aujourd'hui. En attendant ce jour, l'Ukraine n'a pas d'autre choix que d'exercer son droit de se défendre.

Dans les régions qu'elle occupe temporairement, la Russie a semé la souffrance, la mort et la destruction, et non la paix. Permettre à la Russie de poursuivre ces actions revient à récompenser un acte d'agression commis ouvertement chaque jour, en violation totale de la Charte des Nations Unies.

Depuis des mois, le réseau électrique ukrainien subit des attaques répétées de missiles et de drones russes qui ont détruit près de la moitié des capacités de production du pays, mettant hors service des centrales électriques et provoquant des pannes d'électricité généralisées dans tout le pays.

La poursuite et l'intensification des attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont extrêmement préoccupantes. Le bombardement de Kyïv et d'autres centres urbains le 8 juillet a marqué l'une des pires journées de violence contre les civils depuis des mois, détruisant deux des principaux hôpitaux spécialisés du pays pour enfants et pour femmes. En outre, les attaques menées la semaine dernière dans la région de Donetsk et la ville de Mykolaiv ont détruit des habitations et des infrastructures civiles critiques, tuant et blessant des dizaines de civils.

Nous rappelons que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont contraires au droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement. Les auteurs de tous les crimes commis par la Russie en Ukraine doivent répondre pleinement de leurs actes. À cet égard, nous appuyons également les travaux en cours de la Cour pénale internationale et le Registre des dommages

causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Dans le même temps, la situation humanitaire continue de se détériorer, provoquant des déplacements particulièrement importants dans les régions de Kharkiv et de Donetsk. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 14,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou une autre.

Malte est également préoccupée par les récentes informations faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'une pollution généralisée par les mines et restes explosifs de guerre. Environ 297 personnes, dont 15 enfants, ont perdu la vie à cause d'explosions de mines et d'autres explosifs. Protéger la population ukrainienne et garantir son relèvement après les ravages causés par la guerre que mène la Russie nécessitent un déminage sans délai.

Nous sommes également extrêmement préoccupés par les éléments de plus en plus nombreux indiquant que la Russie se procurerait des missiles auprès de la République populaire démocratique de Corée et les utiliserait contre l'Ukraine. Il s'agit d'une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et du régime de sanctions.

Malte se félicite de l'adoption de la résolution 78/316 de l'Assemblée générale, concernant les menaces qui pèsent sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Il s'agit d'un message fort en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Pour terminer, Malte réaffirme que la seule voie vers une paix globale, juste et durable passe par un retrait immédiat, complet et inconditionnel par la Russie de ses forces et de son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président (*parle en russe*) : En tant que Président du Conseil de sécurité, je suis obligé de remercier le représentant de Malte de sa déclaration.

M. Woodfield (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Le 24 février 2022, nous étions nombreux à siéger dans la salle du Conseil lorsque nous avons appris la terrible nouvelle de l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie.

Ce jour-là, et au cours des 882 jours qui ont suivi, l'Ukraine a courageusement exercé son droit de légitime défense en vertu de la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine a défendu son territoire souverain et a rejeté la vision russe d'un monde où les frontières des États peuvent être modifiées par la force. Elle a défendu les principes qui sont au cœur de la Charte des Nations Unies. La détermination du Royaume-Uni à soutenir l'Ukraine est inébranlable.

Je voudrais profiter de mon intervention d'aujourd'hui pour faire trois observations.

Premièrement, nous ne devons jamais perdre de vue le terrible coût humain de la guerre en Ukraine, une guerre que Poutine a choisi de mener. Il y a quelques semaines, nous nous sommes réunis (voir S/PV.9682) après qu'un missile russe a réduit à l'état de ruines un hôpital pour enfants à Kyïv. C'était le dernier exemple en date des terribles attaques menées contre les villes et les infrastructures civiles ukrainiennes, dont le bilan confirmé est de plus de 34 000 morts ou blessés parmi les civils et de plus de 14,6 millions d'Ukrainiens ayant besoin d'une aide humanitaire depuis le début de l'invasion. Le peuple russe subit également les terribles conséquences de l'invasion. Près de 70 000 soldats russes ont été tués ou blessés rien qu'au cours des 60 derniers jours, ce qui s'ajoute aux plus de 500 000 soldats russes tués ou blessés depuis le début de l'invasion.

Deuxièmement, la Russie cherche de plus en plus désespérément à se procurer des armes pour poursuivre ses attaques contre l'Ukraine. Elle a reçu des centaines de drones de l'Iran et d'importantes quantités d'armes de la République populaire démocratique de Corée. Il est absurde, quoique ce ne soit franchement plus surprenant, que la Russie critique l'appui légitime qu'apporte l'Occident aux efforts de légitime défense de l'Ukraine alors qu'elle se procure des armes auprès de la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité qu'elle a elle-même approuvées. Nous renouvelons notre appel à toutes les tierces parties pour qu'elles cessent immédiatement d'apporter un appui matériel à la guerre d'agression menée par la Russie.

Troisièmement, le Royaume-Uni, avec ses alliés et partenaires, continuera à soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra. Lors du sommet de l'OTAN qui s'est tenu au début du mois, le Royaume-Uni, aux côtés de 22 autres pays et de l'Union européenne, a signé le Pacte pour l'Ukraine, qui déclare notre engagement durable à soutenir la légitime défense de l'Ukraine et à prévenir toute agression future. Notre détermination ne faiblira pas. Le Royaume-Uni s'est engagé à maintenir les niveaux actuels d'appui militaire à l'Ukraine aussi

longtemps qu'il le faudra. Et nous continuerons à soutenir la lutte de l'Ukraine contre l'agression russe jusqu'à ce qu'une paix juste et durable soit assurée conformément à la Charte des Nations Unies. Il appartient à l'Ukraine de définir sa position dans les négociations, tout comme il lui appartient de définir son avenir démocratique. L'Ukraine est un pays souverain qui prend des décisions souveraines concernant la défense de son territoire souverain. Plus vite la Russie le comprendra, mieux ce sera.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint Adedeji Ebo et l'autre intervenante de leurs exposés.

Comme les membres s'en souviennent peut-être, le 9 juillet, la France et l'Équateur ont demandé la tenue d'une séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.9682) à la suite de l'attaque de la Russie contre des civils et des infrastructures civiles, y compris un hôpital pour enfants en Ukraine. Nous condamnons une fois de plus ces attaques odieuses dans les termes les plus forts. Chaque mois, la Russie poursuit sa pratique abusive consistant à demander des séances sur l'Ukraine chaque fois que d'autres États membres le font, dans le seul but d'équilibrer les comptes. Ce faisant, la Russie gaspille une grande partie du temps et des ressources précieuses du Conseil. La séance d'aujourd'hui ne fait pas exception.

Lorsqu'il s'agit de l'Ukraine, l'intention de la Russie au sein du Conseil est cohérente et claire : elle tente de se placer, elle qui viole la Charte des Nations Unies, et ses victimes sur le même plan moral, en essayant de justifier ses actions, en vain. Depuis plus de deux ans, la Russie fait preuve d'hypocrisie et tente d'utiliser le Conseil de sécurité comme plateforme de désinformation. Il est totalement inacceptable de comparer les actions de la Russie avec la légitime défense de l'Ukraine contre l'agression, et le soutien international entièrement légal et justifié dont celle-ci bénéficie.

Au début de l'agression, en février 2022, l'Assemblée générale a déclaré à une majorité écrasante que la Russie violait la Charte des Nations Unies en attaquant un État voisin souverain. Ce fait n'a pas changé et ne changera pas. Le fait que la Russie se procure des missiles balistiques auprès de la Corée du Nord, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, et qu'elle les utilise en Ukraine n'a pas changé et ne changera pas. Le fait que la Russie a utilisé son droit de veto pour mettre fin au mandat du Groupe d'experts chargé de surveiller la mise en œuvre de ces résolutions du Conseil de sécurité n'a pas changé et ne changera pas.

Personne ne souhaite une nouvelle escalade des souffrances. La voie vers la paix est simple : un retrait immédiat et inconditionnel des forces russes de l'Ukraine. Comme il s'agit d'une guerre d'agression non provoquée déclenchée par la Russie, elle prendra fin si la Russie le décide.

Le mois prochain, l'Ukraine commémorera le jour de son indépendance. En tant qu'ami et partenaire de l'État indépendant d'Ukraine, le Japon réaffirme sa position ferme et sans équivoque en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le Japon reste aux côtés de l'Ukraine et de son peuple pour qu'ils parviennent à une paix juste et durable. Cela n'a pas changé et ne changera pas.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ebo et M^{me} Kneissl de leurs exposés.

Dans la crise qui s'éternise en Ukraine, ce sont les civils qui souffrent le plus. L'acheminement continu d'armes et de munitions sur le champ de bataille ne fera qu'aggraver la crise et exacerber la cruauté, le danger et l'imprévisibilité de la guerre, faisant encore plus de victimes innocentes tout en diminuant l'espoir d'une fin pacifique des combats, ce qui a des conséquences profondes et étendues sur la paix et la stabilité régionales. Il est donc dans l'intérêt de toutes les parties de rechercher un règlement politique en mettant rapidement un terme aux combats.

À l'heure actuelle, l'accent doit être mis sur le respect des trois principes suivants : pas d'extension du champ de bataille, pas d'intensification des combats et pas d'embrasement du conflit par l'une ou l'autre des parties. Il s'agit en effet de favoriser une désescalade de la situation le plus rapidement possible. Récemment, à des degrés divers, les parties au conflit ont fait part de leur volonté de négocier. Nous espérons qu'elles continueront à faire preuve de volonté politique, qu'elles se rapprocheront l'une de l'autre et non le contraire et qu'elles entameront des pourparlers de paix dès que possible. La communauté internationale doit créer les conditions et fournir l'assistance nécessaire à cet effet, tout en œuvrant de concert à un règlement politique de la crise.

La crise ukrainienne s'inscrit dans le cadre de complexités historiques et de réalités pratiques. Elle constitue essentiellement un foyer de conflits sécuritaires en Europe. La Chine n'a pas participé à la création de la crise et n'est pas non plus partie au conflit. La Chine ne

fournit d'armes létales à aucune des parties au conflit et n'a pas fait ni ne fera quoi que ce soit pour en tirer profit. La position de la Chine sur la question ukrainienne est constante et claire. Il s'agit d'encourager et de promouvoir la paix par le biais d'un règlement politique. Le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Kuleba, est actuellement en visite en Chine. Le Ministre des affaires étrangères Wang Yi s'est entretenu avec lui, et les deux parties ont eu un échange de vues approfondi sur la crise ukrainienne. Nous relevons que le Ministre des affaires étrangères, M. Kuleba, a déclaré que l'Ukraine attachait de l'importance aux points de vue de la Chine et a étudié attentivement le plan en six points proposé par la Chine et le Brésil en vue d'un règlement politique de la crise ukrainienne, et qu'elle est disposée et prête à participer à un dialogue et à des négociations avec la Russie. La Chine continuera de défendre une position objective et impartiale, de se ranger du côté du dialogue et de la paix, de soutenir la communauté internationale dans la recherche d'un consensus plus large et de travailler sans relâche et de manière constructive à la promotion d'un règlement politique rapide de la crise.

Dans la déclaration qu'il vient de faire, le représentant des États-Unis a eu recours à des tactiques calomnieuses et diffamatoires contre la Chine dans le but de créer un faux récit, d'induire la communauté internationale en erreur et de rejeter la faute sur la Chine sur la question de l'Ukraine, ce que la Chine réfute catégoriquement. Je le répète, la Chine n'est pas l'instigatrice de la crise ukrainienne et encore moins partie prenante à celle-ci. Cependant, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Au contraire, nous avons toujours insisté sur la promotion de la paix et de la négociation et sur la recherche d'une solution politique, ce dont la communauté internationale peut témoigner. Et ce n'est pas quelque chose que les États-Unis peuvent balayer en recourant simplement à la calomnie et à quelques contre-vérités. La Chine n'a jamais jeté d'huile sur le feu, ni profité de la situation, ni fourni d'armes létales à l'une ou l'autre des parties au conflit. Elle exerce toujours un contrôle strict sur l'exportation de biens à double usage militaire et civil. Il est raisonnable que les entreprises chinoises mènent une coopération économique et commerciale normale avec d'autres pays, y compris la Russie et l'Ukraine, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et aux règles du marché.

La séance est levée à 11 h 30.